

OBJET

REPARATION DES OUVRAGES D'ENDIGUEMENT DE LA RAVINE DU BUTOR

**APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX**

L'ouvrage endigué de la Ravine du Butor comporte actuellement en sa partie avale - sur un tronçon d'environ 700 mètres par rapport au Boulevard Sud - des zones d'affouillement locales.

La nature de ces désordres et leur évolution prévisible pouvant compromettre la pérennité de cet ouvrage et par voie de conséquence la sécurité publique, il s'avère nécessaire de procéder aux travaux de réparation du radier.

Les travaux à réaliser comprennent :

La confection d'un batardeau ;

La réfection de la cunette centrale :

- Pré-découpage sur une épaisseur de 0,30m min. des bords du radier conservé ;
- Purge des excavations ;
- Mise en place d'un filtre géotextile en fond de fouille ;
- Mise en place de matériau drainant (grave concassée 20/50) sur une profondeur de 0,50m ;
- La reconstitution du radier par du béton B25 sur une profondeur de 0,50m.

Le coût estimé à 320 000,00 € HT, devra faire l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert suivant les articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Ces travaux qui doivent être réalisés dans un délai raisonnable (2 mois env.) n'ont pas fait l'objet d'une dévolution par lots pour des raisons techniques liées à l'imbrication des prestations de terrassements et reprise d'ouvrages en sous-œuvre qui ne peut admettre le moindre retard dans la coordination de leur exécution ; les ouvrages à réparer participant à la sécurité publique.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal - Chapitre 23 - Article 2315 ;

En conséquence, je vous demande donc :

- d'approuver le projet ;

RAPPORT N° 08/7-45

- de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à signer le marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



OBJET

REPARATION DES OUVRAGES D'ENDIGUEMENT DE LA RAVINE DU BUTOR

APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publiques ;

Vu les crédits inscrits sous le Chapitre 23 / Article 23 -15 du Budget Principal ;

Sur le RAPPORT N° 08/7-45 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Edmond LAURET, 7^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Aménagement / Développement Durable et Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le Projet.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à engager la consultation ouverte, à signer le marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 24 OCT. 2008

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE